



FRANÇAIS B1

PARTIE 3: Expression écrite

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1 heure

Consignes générales :

Pour cette épreuve, vous devez rédiger DEUX textes.

Vous disposerez d'un espace pour le brouillon. Attention, le brouillon ne sera corrigé en aucune circonstance.

Chaque rédaction comportera entre 130 et 150 mots. Pour chacune, s'il vous plaît, comptez vos mots et inscrivez le nombre de mots en bas de la rédaction.

ATTENTION, NE donnez PAS votre vrai nom. L'examen est **anonyme**.
S'il vous plaît, soignez votre écriture. Les rédactions illisibles NE seront PAS corrigées.

Chaque rédaction sera notée sur 27 points.

Nous utiliserons le genre masculin dans les consignes pour alléger le texte.

